### ART. PREMIER N° 181

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

## RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 181

présenté par Mme Houplain

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 15 et 16.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

La vérification des documents officiels d'identité doit rester la prérogative exclusive des forces de l'ordre et ne peut en aucun cas être déléguée à d'autres individus.